



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Conducteur Engins - U22 - Spécialités connexes - Session 2013

Correction de l'épreuve U22 spécialisées connexes - Entretien

Diplôme : BREVET PROFESSIONNEL CONDUITE D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS

Matière : U22 : SPÉCIALITÉS CONNEXES - Entretien

Session : 2013

Durée : 4 heures

Coefficient : 2

Correction exercice par exercice / question par question

Travail demandé :

Les exigences de l'exercice sont les suivantes :

- Effectuer une partie de la visite technique de l'engin.
- Établir un rapport des défauts constatés.
- Remplir la fiche des 250 heures.
- Rétablir le bon état des systèmes défectueux.
- Établir un bon de commande pour les pièces à changer.

Barème de notation :

La notation se fera sur la base des critères suivants :

- Prise en compte du matériel : / 3 pts
- Organisation du poste de travail : / 3 pts
- Exécution de l'entretien des 250 heures : / 12 pts
- Rapport de visite : / 6 pts
- Conformité et clarté du bon de commande : / 6 pts
- Remise en état des systèmes défectueux : / 10 pts

Le total des points : / 40 pts, et est à rapporter sur 20 pts.

1. Exécution de la visite technique :

Dans cette partie, le candidat doit montrer sa capacité à réaliser la visite technique. Cela implique de :

- Identifier et vérifier les différents systèmes de l'engin.
- Noter les éventuelles usures ou défauts.

Le candidat doit faire attention à bien documenter chaque système vérifié pour le rapport de visite.

Résultat attendu : un rapport listant chaque système avec les anomalies constatées.

2. Rapport des défauts constatés :

Le rapport doit inclure :

- Les anomalies techniques détectées durant la visite.
- Une note sur l'impact de ces anomalies sur le fonctionnement de l'engin.

Il est essentiel d'être précis et descriptif pour que le gestionnaire des équipements puisse prendre des décisions éclairées.

Résultat attendu : un rapport clair et détaillé des anomalies, structuré et selon un modèle prédéfini.

3. Fiche des 250 heures :

Cette démarche implique :

- Remplir la fiche d'entretien en notant le kilométrage ou l'heure compteur.
- Indiquer les interventions effectuées depuis la dernière révision.

Il convient de mentionner toutes les pièces vérifiées ou remplacées au cours des 250 heures de service.

Résultat attendu : une fiche d'entretien complète et conforme.

4. Remise en état des systèmes défectueux :

Pour rétablir le bon état des systèmes défectueux, le candidat doit :

- Procéder aux réparations nécessaires en suivant les conseils du guide d'entretien de l'engin.
- S'assurer que les remplacements de pièces sont effectués conformément aux préconisations du constructeur.
- Vérifier le bon fonctionnement après intervention.

Il faut impérativement respecter les règles de sécurité lors de cette étape.

Résultat attendu : un engin réparé et opérationnel avec les systèmes fonctionnant correctement.

5. Établissement du bon de commande :

Le bon de commande doit contenir :

- La désignation de chaque pièce à remplacer.
- La référence catalogue constructeur.
- La quantité nécessaire de chaque pièce.

Il est impératif de s'assurer que les informations soient complètes et correctes pour éviter des erreurs dans les commandes.

Résultat attendu : un bon de commande rempli avec toutes les pièces nécessaires à la remise en état des systèmes défectueux.

Méthodologie et conseils

- **Gestion du temps** : Planifiez votre temps pour chaque section afin de terminer toutes les tâches sans précipitation.
- **Observation attentive** : Apportez une attention particulière à chacun des systèmes de l'engin durant la visite technique.
- **Documentation** : Notez soigneusement toutes les anomalies afin de ne pas en oublier lors de la rédaction du rapport.
- **Clarté des rapports** : Rédigez vos rapports et bon de commande de façon claire pour garantir

la compréhension par autrui.

- **Respect des normes de sécurité** : Toujours porter des équipements de protection individuelle lors des réparations sur le chantier.

© **FormaV EI. Tous droits réservés.**

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.